

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Appel à Candidatures

**Pour le recrutement de l'Expert(e) en Sauvegardes
Environnementales au sein de l'Unité de Coordination
Régionale (UCR) du PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME
ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (FSRP)**

Référence : ARAA/FSRP/2022/SCI/24

Date de publication : 29 juillet 2022.

Date limite de Dépôt : 19 Août 2022

I. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus vulnérables du monde en raison de son contexte climatique, démographique, institutionnel, économique, environnemental et de ses moyens de subsistance. Cette région abrite plus de 360 millions d'habitants, dont 55 % vivent en zone rurale et dépendent des ressources naturelles pour leur développement socio-économique. L'agriculture représente 29 % du produit intérieur brut (PIB) de la région et constitue le principal moyen de subsistance de plus de 60 % des Africains de l'Ouest.

Les risques climatiques, agricoles et de marché rendent les performances de l'agriculture très volatiles, déclenchant des crises alimentaires plus fréquentes et plus graves. L'aggravation de l'insécurité alimentaire est imputable à de multiples facteurs qui jouent un rôle important entraînant une baisse de la production alimentaire par habitant.

En 2020, environ 16,7 millions d'Ouest africains ont eu besoin d'une assistance alimentaire immédiate en raison d'une combinaison non atypique de sécheresse, de pauvreté, de prix élevés des céréales, de dégradation de l'environnement, de déplacements, de mauvaise intégration commerciale et de conflits.

La région ouest africaine se caractérise ainsi par la vulnérabilité à large échelle liée à une très lente augmentation de la productivité du système alimentaire entraînant une réduction des disponibilités alimentaires par habitant.

Les imperfections du marché (variation et volatilité des prix des produits de base) constituent l'un des facteurs qui contribuent à basculer les ménages dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, la majeure partie du commerce intra régional des produits alimentaires est informelle et entravée par de nombreux obstacles à la libre circulation. Ce faisant, les marchés alimentaires sont fragmentés rendant difficile l'adaptation aux grandes variations de la production alimentaire locale qui se produisent d'une année à l'autre en distribuant efficacement les aliments des zones excédentaires aux zones déficitaires de la région. Les pénuries alimentaires localisées et la volatilité des prix sont courantes, alors que les prix à la production restent bas.

La pandémie de la COVID-19 exerce une pression supplémentaire sur le système alimentaire, menaçant d'accroître la malnutrition et l'insécurité alimentaire parmi les populations vulnérables. La pandémie a provoqué des crises sanitaires et économiques qui réduisent l'accès à la nourriture - par exemple, en augmentant le chômage et en réduisant le pouvoir d'achat - en particulier chez les pauvres des villes. Les pays fragiles devraient connaître un déclin plus marqué de leur croissance, car la COVID-19 exacerbe les facteurs de fragilité. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique subsaharienne devrait augmenter considérablement, jusqu'à 40 millions de personnes supplémentaires, ce qui aura un impact négatif sur la sécurité alimentaire à court et à long termes.

En plus de son caractère quasi permanent, la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest se démarque par une inégalité entre les groupes sociaux. Cette démarcation est liée à l'incapacité dans l'acquisition des ressources productives. En effet, de grandes inégalités persistent entre les femmes et les hommes en termes d'accès aux ressources susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie grâce à l'agriculture - en particulier l'accès à la terre et aux équipements, au crédit, aux marchés et aux services de conseil et d'appui.

Face à ces constats, la région a pris des engagements forts pour transformer l'agriculture et renforcer la résilience du système alimentaire. Ainsi, trois domaines d'intervention se renforçant mutuellement sont apparus comme des priorités pour renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest :

- (i) soutenir la base productive du système alimentaire en investissant dans l'agriculture

climato-intelligente au niveau des exploitations et des paysages ;

- (ii) promouvoir un environnement favorable au développement de la chaîne de valeur et au commerce intrarégional ;
- (iii) renforcer la capacité régionale à gérer les risques agricoles.

Pour faire face à ces priorités, la région bénéficie du financement de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP).

II. **Brève présentation du Programme**

Initié dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la région, l'objectif de développement du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA/FSRP) est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme.

La première phase du Programme couvre quatre (4) pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo) et des actions régionales portées par la CEDEAO, le CILSS et le CORAF. Le Programme est financé par la Banque Mondiale pour un coût d'environ 570 millions de dollars sur une période de cinq (5) ans. Il est organisé autour des cinq (5) composantes suivantes :

Composante 1 (gérée par le CILSS) : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires dont les objectifs principaux sont : (i) améliorer les systèmes d'aide à la décision avec des services d'information axés sur la demande afin d'accroître l'efficacité de la prévention et de la gestion des crises agricoles et alimentaires, en intégrant les données et en tirant parti de la science, de l'innovation et des technologies de pointe ; et (ii) renforcer la capacité régionale et la durabilité institutionnelle, ainsi que la capacité d'adaptation au changement climatique.

Composante 2 (gérée par le CORAF) : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du Système Alimentaire dont les objectifs principaux sont : (i) renforcer les systèmes de recherche agricole nationaux et régionaux ; (ii) renforcer l'environnement politique pour la gouvernance du paysage (politiques et réglementations multisectorielles inclusives pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres) ; et (iii) créer/renforcer des unités de paysage sous gestion intégrée capables d'atteindre durablement des objectifs multiples (production alimentaire, fourniture de services écosystémiques, protection de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance locaux).

Composant 3 (gérée par la CEDEAO) : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce dont les objectifs principaux sont : (i) soutenir la préparation et la mise en œuvre de réglementation et de politiques régionales solides afin de faciliter le commerce de biens et d'intrants agricoles à l'intérieur et au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest à travers les principaux corridors, (ii) consolider le système de réserves alimentaires ; et (iii) soutenir le développement de chaînes de valeur stratégiques régionales, avec le potentiel d'impacts positifs tangibles sur la sécurité alimentaire et la nutrition régionales.

De manière spécifique, les activités qui seront menées par le Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO sont les suivantes :

1. Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserve alimentaire :
 - a. Superviser le développement et la mise en œuvre de la fiche d'évaluation du commerce et du marché agricole de la CEDEAO (EATM-Scorecard) ;
 - b. Renforcer et rendre opérationnel l'Observatoire du riz pour l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO en améliorant sa capacité de coordination, de collecte de données et de communication régulière sur le développement de la chaîne de valeur du riz ;

- c. Stimuler l'harmonisation des politiques commerciales régionales agricoles sur les questions critiques de résilience du système alimentaire ;
 - d. Soutenir le dialogue et la consultation politique multi acteurs de la CEDEAO. Le FSRP appuiera la capacité de facilitation de la CEDEAO à organiser des mécanismes inclusifs de dialogue et de consultation multi-acteurs, des négociations liées à la zone de libre-échange continentale et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
 - e. Améliorer la performance des réserves régionales de sécurité alimentaire aux trois niveaux (local, national et Réserve régionale de sécurité alimentaire - RRSA).
2. Soutien au développement de chaînes de valeur stratégiques et régionales :
- a. Améliorer l'organisation et le financement des chaînes de valeur régionales stratégiques ;
 - b. Promouvoir la compétitivité agricole et les infrastructures de marché, à travers le soutien aux plateformes commerciales agricoles régionales ;
 - c. Renforcer la coordination multi-acteurs et promouvoir un environnement favorable au secteur privé.

Composante 4 : c'est la **Composante de réponse d'urgence contingente (CERC)** qui est un mécanisme de financement des dépenses admissibles en cas d'urgence précipitée par une catastrophe naturelle. L'activation de cette composante permet de décaisser rapidement des fonds pour réduire les dommages causés aux infrastructures, assurer la continuité des activités et se remettre plus rapidement d'une catastrophe. À la suite d'une catastrophe majeure, le pays participant affecté peut demander à la Banque mondiale de canaliser les ressources des autres composantes du FSRP vers le CERC. Comme condition de décaissement, un Manuel de réponses d'urgence (ERM) sera élaboré pour chaque pays, stipulant les exigences fiduciaires, de sauvegarde, de suivi et de rapport liées à l'utilisation du CERC, ainsi que toute autre disposition essentielle de coordination et de mise en œuvre.

Composante 5 (gérée par la CEDEAO) : cette composante concerne la **gestion du Programme** qui délèguera le travail technique dans le cadre des composantes 1 et 2 aux organisations mandatées pertinentes (principalement le CILSS pour la composante 1 et le CORAF pour la composante 2). La composante 5 assurera une gestion efficace du Programme et un suivi attentif de la performance et de l'impact.

Pour la coordination globale du Programme, il est prévu la mise en place d'une Unité de Coordination Régionale (UCR) composée : i) d'un(e) Coordinateur(trice) Régional(e), ii) d'un(e) Expert(e) en Suivi-évaluation, Capitalisation et Gestion des connaissances, iii) d'un(e) Expert(e) en Communication et Visibilité, iv) d'un(e) Assistant(e) à la Coordination, v) **d'un(e) Expert(e) en Sauvegardes Environnementales**, vi) d'un(e) Assistant(e) en Administration et Finances, et viii) d'un(e) Assistant(e) en Passation des marchés.

III. Conditions générales du poste

4.1 Lieu, durée et début de la mission

- Le poste sera basé à Abuja, au Nigéria, auprès de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la CEDEAO ;
- La durée de la mission est pour toute la durée de vie du Programme après une période probatoire de six (6) mois ;
- Le début de la mission est envisagé pour le 1^{er} octobre 2022 ;
- Le poste est à temps plein ;
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui serait assignée.

4.2 Dossier de candidatures

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (nom et prénom, fonctions actuelles et passées, email et contacts téléphoniques)
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Copies des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

4.3 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **19 août 2022 à 17h00 GMT**, par dépôts en mains propres ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

**Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA),
83, Rue de Pâture, Lomé, Togo (sous pli fermé portant la mention : « Candidature au Poste de Consultant, Expert SE, Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) »**

Email : procurement.consultants@araa.org

En objet : « **Candidature au Poste de Consultant, Expert SE, Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) »**

4.4 Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie par les Règles d'emploi de consultants dans les projets financés par la Banque mondiale. Une séance d'interview pourra être organisée avec une short liste de candidats présélectionnés.

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet appel à candidatures.

Consultant(e), Expert(e) en Sauvegardes Environnementales

Rôles/Responsabilités

Dans le cadre de ce Programme, les documents de sauvegardes environnementales et sociales ont été élaborés conformément aux normes environnementales et sociales (ESS) qui s'appliquent aux activités envisagées. Il s'agit des Plans d'Engagement Environnemental et Social (PEES), des Cadres de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), des Plans de mobilisation des parties prenantes (PMPP), et des Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO).

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du(de la) Coordonnateur(trice) Régional(e) et en collaboration étroite avec la Direction de l'Environnement de la CEDEAO et les équipes de l'ARAA, du CILSS et du CORAF, l'Expert(e) en Sauvegardes Environnementales a pour mission d'assurer l'intégration et la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution du FSRP. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec l'Expert(e) en Sauvegardes Sociales basé(e) au CORAF.

A ce titre, il(elle) sera chargé(e) des tâches suivantes :

- S'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques régionales, nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des activités du Programme ;
- Assurer la coordination, le suivi/surveillance et le reporting de la mise en œuvre des dispositions de sauvegarde environnementale préconisée dans les documents de sauvegardes environnementales du Programme en général, et dans les PEES, en particulier, ainsi que dans les études d'impacts environnementales ;
- Contribuer à l'appropriation et à la diffusion des documents de sauvegarde environnementale, appuyer et assurer le transfert de compétences aux acteurs et structures impliqués dans le suivi environnemental ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental ;
- Veiller à l'établissement de différentes formes de collaboration et d'échange avec les institutions nationales en charge des évaluations environnementales ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
- Veiller au respect des procédures dans la réalisation du criblage environnemental systématique des activités du Programme (Screening environnemental) en vue de leur catégorisation environnementale et de l'identification des instruments de sauvegarde environnemental requis ;
- Concevoir les outils, initier et coordonner la collecte des données de suivi des mesures de sauvegardes environnementales et leur intégration dans le logiciel de suivi et évaluation ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures pour améliorer la collecte, l'analyse et le partage des informations ;
- Superviser la rédaction des rapports périodiques relatifs aux activités de suivi en matière de sauvegarde environnementale ;
- Contribuer à la mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Programme et veiller à sa fonctionnalité ;
- Participer à la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en veillant à l'intégration, aussi bien dans le DAO que dans les marchés/Contrats de travaux, des clauses environnementales à respecter par le Maître d'œuvre ;
- Assurer la mise en œuvre de toutes autres tâches en liaison avec le poste.

Qualifications, expériences, compétences

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire (BAC+4 ans) en gestion de l'environnement, sciences naturelles (foresterie, écologie, biologie, botanique, géographie, etc.) ou tout autre diplôme jugé équivalent ; disposer d'un diplôme de troisième cycle serait un avantage particulier ;
- Avoir bénéficié de formation complémentaire en matière d'évaluation environnementale.

Expériences

- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la gestion des risques environnementaux des projets de développement, dont deux (2) ans dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Cadres de Gestion Environnementale et Sociale, des Etudes d'impact environnementales, des PGES, etc. dans des projets de développement ;
- Avoir une expérience comme spécialiste en sauvegarde environnementale d'un projet financé par la Banque Mondiale serait un atout majeur ;
- Avoir une expérience de travail avec une des institutions ou agences de la CEDEAO constitue un atout majeur.

Compétences

- Bonne connaissance du Cadre environnemental et social (CES) et des Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale ;
- Bonne connaissance de la législation nationale, régionale et internationale en matière de gestion environnementale ;
- Très bonne maîtrise des outils de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ;
- Être familier avec un environnement de travail multiculturel ;
- Maîtrise du français et de l'anglais.

Pour le Directeur Exécutif



KONLANI Kanfitin
Chef de la Division des Opérations Techniques